

Baisse drastique des postes aux concours de l'enseignement : une logique budgétaire qui prime sur l'intérêt des élèves et des personnels

5 833 postes sont proposés aux concours externes de l'enseignement secondaire 2018, contre 7 315 en 2017 (dont 1602 n'ont pas été pourvus). Le gouvernement supprime donc 2580 postes aux concours du 2nd degré, soit une baisse de près de 20 % en moyenne. Cette baisse atteint 37,5 % en Arts plastiques et 28 % en documentation. La baisse du nombre de postes ne concerne pas simplement les disciplines déficitaires mais bien l'intégralité des concours (CAPES, CAPEPS, CAPLP, CAPET, Agrégation).

La multiplication des missions des personnels enseignants, notamment avec la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université, s'accompagne donc d'une baisse des recrutements, ce qui ne fera qu'augmenter la charge de travail des personnels en poste.

Le gouvernement justifie cette réduction par une volonté d'augmenter le niveau de recrutement. Sauf que les besoins existent et que le nombre de collègues contractuel-le-s ne fait qu'augmenter. Ils et elles sont actuellement 8,9 % dans le secondaire et le recours à la précarité enseignante est désormais en train de se développer dans le primaire.

Cette baisse ne permettra pas de répondre à la hausse du nombre d'élèves attendue pour la rentrée 2018. Dès lors, deux choix s'offrent au gouvernement : soit surcharger toujours plus le nombre d'élèves par classe, soit avoir recours à des professeur-e-s contractuel-le-s de façon encore plus massive.

La réduction du nombre de postes aux concours réduit d'autant les débouchés professionnels pour un nombre conséquent d'étudiant-e-s. La mise en place de la sélection à l'entrée de l'université ainsi que la baisse drastique des postes ouverts dans tous les concours de la fonction publique précarisent un peu plus une génération dans un contexte de chômage de masse et de destruction du droit du travail.

Nous exigeons que le gouvernement ouvre un nombre de postes permettant de subvenir aux besoins de l'enseignement secondaire. Nous souhaitons également que des mesures soient prises pour améliorer la formation des futur-e-s enseignant-e-s comme des personnels en poste.

Les fédérations SUD éducation et Solidaires étudiant-e-s revendiquent :

- la titularisation sans conditions de tout-e-s les précaires de l'éducation nationale et l'arrêt du recrutement de personnels précaires ;
- l'ouverture d'un nombre de postes aux concours permettant de subvenir aux besoins réels de l'enseignement et la réduction des effectifs par classe
- une transformation de la formation des enseignant-e-s, avec deux années de formation rémunérées, une entrée progressive dans le métier (avec 1/3 temps maximum de service pour les stagiaires, un tiers temps de formation la première année d'exercice en titulaire, et 3 semaines de formation par an sur le temps de travail après les premières années d'entrée dans le métier).

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris
Tél. : 01 42 43 90 09
fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org

Fédération Solidaires étudiant-e-s

25-27 rue des Envierges,
75020 Paris
Tél. : 06 86 80 24 45
contact@solidaires-etudiant-e-
s.org
www.solidaires-etudiant.org